

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cynthia Nadeau

<https://www.cadre21.org/membres/99a227ddab7b9aeaa0fb1b09>

Date d'obtention : 2024-10-21 15:25:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut tout d'abord avoir une approche bienveillante et rassurante lorsque nous utilisons le protocole Sexto. Nous devons faire sentir aux jeunes qu'ils font partie de la solution. Ensuite, on doit évaluer l'incident avec la grille d'évaluation afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Cela permet de faire un portrait global de l'incident. De plus, s'il y a d'autres personnes impliquées, il faut compléter la grille d'évaluation avec celles-ci. Avec les informations, l'intervenant doit évaluer si la situation implique l'usage, la possession ou la diffusion de pornographie juvéniles. Si oui, il faut confisquer les cellulaires impliqués. Si il s'agit d'un acte malveillant, il ne faut pas remplir de grille d'évaluation, mais appeler le service de police dans les plus brefs délais. Dans le meilleur délais, il faut communiquer avec les parents de la victime, de l'instigateur et des autres jeunes impliqués et leur expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir. En terminant, s'assurer qu'un signalement sera fait ou a été fait auprès de la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que chaque situation est différente. Il est très important de remplir adéquatement la grille d'évaluation du protocole sexto afin de connaître la bonne procédure à suivre. Par exemple, dans la première situation, la jeune fille envoie une photo intime à son ami. Même si il ne s'agit pas de diffusion, la jeune cherche à avoir le soutien d'un intervenant afin d'être rassurée et s'assurer qu'il n'y aura pas de conséquences. Puisque dans cette situation, il s'agissait d'un acte impulsif, les policiers interviendront de manière à sensibiliser les jeunes impliqués sur la loi, sans accusations nécessairement. Dans la deuxième, la jeune a menti à l'intervenant par peur d'être jugée. Elle a commencé avec une photo non compromettante, pour ensuite faire des aveux et pour terminer qu'il s'agit d'une situation dans laquelle nous devons mettre en place le protocole Sexto. Dans le troisième cas, nous constatons l'importance de remplir la grille d'évaluation car, grâce à cet outil, nous avons pu découvrir qu'il y avait d'autres personnes impliquées et aussi si il s'agissait d'un acte malveillant ou impulsif. De plus, une personne adulte a été identifié dans cette situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, lorsque je dois communiquer avec les parents afin de les aviser des faits, malgré que je trouve ça difficile, je garde en tête la bienveillance ainsi que la clarté. Il faut énoncer les faits et les sensibiliser sur cette problématique qui prend de plus en plus de place dans notre société. Il faut rester réconfortant et neutre, mais il ne pas sous-estimer le côté éducatif. Nous pouvons aussi les référer vers les organismes comme CAF ou AIRE OUVERTE pour que ces familles puissent aller chercher l'information et l'aide extérieur nécessaire.